



Rapport

de la commission Sociale et Culturelle

concernant

**Le projet de révision du plan directeur
communal - PDCom**

Document de travail à l'usage du Conseil général

Madame la Présidente du conseil général,

Le bureau du conseil général a demandé à la commission sociale et culturelle d'étudier le « projet de révision du plan directeur communal – PDCom », soumis à l'examen et à l'approbation du conseil général.

La commission sociale et culturelle s'est réunie le lundi 2 septembre 2019 pour l'examen de ce projet. M. Clivaz, conseiller municipal en charge du dicastère Urbanisme et Mobilité et M. Kempf, Chef du service ont présenté de manière très complète l'ensemble du PDCom en faisant ressortir les éléments qui peuvent avoir un lien avec le domaine social ou culturel.

La commission leur adresse, ainsi qu'à leurs collaborateurs, ses remerciements les plus chaleureux pour les explications et la qualité des informations fournies.

Suite à cette présentation, la commission sociale et culturelle a fait part de ses remarques à la municipalité et a reçu les réponses de la part du bureau du Conseil général le 5 octobre 2019.

La commission s'est ensuite réunie le 8 octobre pour analyser les réponses reçues et a procédé au vote le 21 octobre 2019.

Pour l'examen du projet de révision du plan directeur communal - PDCom, la commission a siégé dans la composition suivante :

Président : Mirailès Christian

Vice-président : Juillerat Olivier

Rapporteur : Amos Jérôme

Membres : Gianadda Isabelle
Jacquier Michael
Mukuna Gabriel
Pallara-Paladini Chantal
Pfister Brigitte
Schüpbach Pierre
Stalder Thierry

Suppléant: Betchov Denise

II Remarques de la commission

La commission sociale et culturelle a entendu avec intérêt la présentation de M. Kempf et M. Clivaz. Elle reconnaît l'immense travail accompli depuis plusieurs années et sur plusieurs législatures concernant le plan directeur communal. La commission a également été impressionnée par l'ampleur du document ainsi que par sa qualité et son exhaustivité.

Toutefois certains membres de la CSC ont été interpellé par le message du conseil municipal. En effet, ils ont compris que le document entrerait en vigueur indépendamment des différentes remarques du conseil général.

Cependant la commission mesure l'importance du projet et ne souhaite pas compromettre la valeur du travail fourni et a proposé les quelques remarques ci-dessous :

- La commission a été surprise de voir l'importance de l'aménagement du territoire sur des aspects purement sociaux tels que le mélange des populations, des générations ainsi que la qualité de vie pour tous. Dans ce sens, la CSC trouverait intéressant de préciser que la « politique foncière active » peut non seulement concéder des droits de superficie à des privées mais peut également les attribuer à des coopératives de logement, toute en fixant certaines exigences. (ref. p. 46, Stratégie Urbaine, U7)
- La CSC trouve extrêmement important que le plan directeur communal se calque sur les futurs plans de l'Agglo Valais Central. La mobilité douce en fait partie intégrante, en particulier les liaisons pour les vélos et piétons aussi bien que les transports publics.
- La CSC approuve également la vision du PDCom qui consiste à maintenir un centre-ville attractif d'un point de vue culturel et commercial par exemple en limitant limitations des zones de centre d'achat, et en renforçant les entreprises de proximité (commerces locaux). (p.25, Section B2, Stratégie économique).
- La CSC approuve l'idée de préserver les coteaux viticoles, arboricoles, herbagers ainsi que la volonté de conserver les caractéristiques de ce paysage dans les zones à bâtir (mur de pierre sèche etc.
- La CSC apprécie la stratégie qui vise à ce que les sites d'activité doivent être localisés et organisés selon leur spécificité (secteurs industriels, secteurs à sensibilité paysagère, installation de la bonne entreprise au bon endroit etc.).
- La CSC apprécie également la stratégie touristique basée sur le respect de la population, de la culture, de l'environnement et de la nature, notamment par une offre diversifiée et optimisée.
- Section B6, Stratégie urbaine, p. 45 : La CSC salue l'importance qui est donné aux recommandations du projet ACCLIMATASION. Une urbanisation de qualité se doit de préserver « la nature en ville » avec ses espaces verts, son patrimoine arboré, ses points d'eau, et ainsi « atténuer localement les effets du réchauffement climatique. » Les jardins potagers sont également à intégrer dans ce concept.

La Commission sociale et culturelle a fait part de ses remarques à la municipalité et a reçu les réponses ci-dessous de la part du bureau du conseil général le 5 octobre :

1. La commission a été surprise de voir l'importance de l'aménagement du territoire sur des aspects purement sociaux tels que le mélange des populations, des générations ainsi que la qualité de vie pour tous. Dans ce sens, la CSC trouverait intéressant de préciser que la « politique foncière active » peut non seulement concéder des droits de superficie à des privées mais peut également les attribuer à des coopératives de logement, toute en fixant certaines exigences. (ref. p. 46, Stratégie Urbaine, U7)

Réponse :

Le Conseil municipal prend acte de cette remarque qu'il partage également. Cette question spécifique liée aux moyens de la mise en place de la stratégie foncière n'est cependant pas traitée dans cet outil stratégique de développement de la commune.

2. Section B6, Stratégie urbaine, p. 45 : La CSC salue l'importance qui est donnée aux recommandations du projet ACCLIMATATION. Une urbanisation de qualité se doit de préserver « la nature en ville » avec ses espaces verts, son patrimoine arboré, ses points d'eau, et ainsi « atténuer localement les effets du réchauffement climatique. » Les jardins potagers sont également à intégrer dans ce concept.

Réponse :

Proposition intégrée en page 28 et 29.

3. La CSC approuve également la vision de la PDCom qui consiste à maintenir un centre-ville attractif d'un point de vue culturel et commercial (limitations des zones de centre d'achat). Réponse à propos des autres remarques :

Réponse :

En sus, le Conseil municipal prend note des observations de la CSC qui rejoignent pleinement les préoccupations et intentions du Conseil municipal.

La commission s'est ensuite réunie le 8 octobre pour analyser les réponses reçues.

Elle a été satisfaite de constater que certaines remarques de la commission aient été immédiatement intégrées dans la dernière version du PDCom.

III Conclusion

La commission sociale et culturelle s'est réunie à 2 reprises pour répondre à la demande du Conseil municipal concernant le « projet de révision du plan directeur communal – PDCom ».

La commission sociale et culturelle a entendu avec intérêt la présentation de M. Kempf et M. Clivaz. Elle reconnaît l'immense travail accompli depuis plusieurs années et sur plusieurs législatures concernant le plan directeur communal. La commission a également été impressionnée par l'ampleur du document ainsi que par sa qualité et son exhaustivité.

La commission a été satisfaite par les réponses données par la Municipalité et a été heureuse de constater que certaines de ses remarques aient pu être intégrées dans la dernière version du PDCom.

La commission a examiné le projet et propose donc au conseil général, par 6 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions, d'approuver le projet de Plan Directeur Communal révisé (PDCom).

Le président :

Christian Mirailès



Le rapporteur :

Amos Jérôme



Sion, le 21 octobre 2019

Liste des présences - PDCom

Membres permanents

02.09.19 08.10.2019 ou 21.10.2019

Miraillès Christian - Président	x	x
Juillerat Olivier - Vice-Président	x	x
Amos Jérôme - Rapporteur	x	x
Gianadda Isabelle	x	x
Guex Johanne	remplacée	remplacée
Jacquier Michael	X	X
Mukuna Gabriel	x	x
Pallara - Paladini Chantal	x	x
Pfister Brigitte	x	x
Schüpbach Pierre	x	x
Stalder Thierry	x	x

Membres suppléants

Betchov Denyse	x	x
----------------	---	---

Total

11

11

Document de travail à l'usage du Conseil général